

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 3 heures
Coefficient : 6

ÉCONOMIE-DROIT

Le sujet comporte 3 pages numérotées de 1/3 à 3/3

L'usage des calculatrices n'est pas autorisé

Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix. Il vous est demandé d'indiquer l'intitulé de la partie traitée.

Le sujet comporte deux annexes.

PARTIE RÉDACTIONNELLE (sur 10 points)

Au sein de l'entreprise sont prises de nombreuses décisions : embaucher, investir, acheter emprunter ... Ces décisions peuvent être lourdes de conséquences pour les partenaires de l'entreprise : pérennité de l'activité, maintien de l'emploi salarié, règlement des créances pour les fournisseurs et les banques ...

C'est pourquoi, le droit intervient pour que le pouvoir de décision exercé dans l'entreprise, en matière économique, ne soit pas un pouvoir absolu.

Dans quelle mesure le droit limite-t-il le pouvoir de décision du dirigeant, en matière économique, dans l'entreprise ?

Présentez, sous forme structurée, les arguments juridiques, illustrés d'exemples, qui permettent de répondre à la question posée.

PARTIE ANALYTIQUE (sur 10 points)

À partir de vos connaissances et des documents en annexe, vous traiterez les questions suivantes :

1. Après avoir défini la notion de revenu disponible, vous préciserez son mode de calcul.
2. Identifiez les arbitrages que les ménages doivent réaliser à partir de leur revenu disponible.
3. Analysez l'évolution du taux d'investissement en logement entre 2001 et 2007. Quels sont les éléments qui à votre avis expliquent cette évolution ?
4. Analysez les évolutions de la structure de consommation des ménages de 1997 à 2007.
5. Ces évolutions illustrent-elles les lois d'Engel ? Justifiez votre réponse.

Annexe 1

Évolutions de la consommation, des prix, du revenu et taux d'épargne

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Revenu disponible brut	5,1	4,7	2,7	4,5	3,4	4,8	5,4
Dépense de consommation (en volume)	2,5	2,2	2,2	2,6	2,6	2,3	2,5
Prix de la dépense de consommation	1,7	1,1	1,8	1,8	1,8	2,2	2,0
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut	3,4	3,6	0,8	2,6	1,6	2,6	3,3
Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)	15,8	16,9	15,8	15,8	14,9	15,1	15,8
<i>Dont taux d'investissement en logements</i>	7,3	7,3	7,5	7,8	8,3	9,1	9,2

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000. En pourcentage

Remarques

- a) : le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec le RDB. Son évolution est liée à celles des prix et du RDB. C'est ainsi que, si les prix augmentent dans un environnement où le revenu est constant, le pouvoir d'achat diminue alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat pourra augmenter.
- b) Le revenu disponible est dit brut car il n'est pas diminué des impôts indirects.

Annexe 2

Évolution de la consommation des ménages par fonction et du revenu disponible

	Poids dans la valeur de la dépense de consommation	
	1997	2007
Alimentation et boissons non alcoolisées	14,9	13,4
Boissons alcoolisées et tabac	3,4	2,9
Articles d'habillement et chaussures	5,7	4,6
Logement, chauffage, éclairage, équipement du logement	30,0	31,4
Santé	3,3	3,5
Transport	14,5	14,6
Communication	2,0	2,7
Loisirs et culture	8,8	9,3
Education	0,7	0,8
Hôtels, cafés et restaurants	5,9	6,2
Autres biens et services	12,1	11,7
Correction territoriale	- 1,3	- 1,1
Dépense de consommation finale des ménages	100,0	100,0

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000. En pourcentage.

	1997	2007
Revenu disponible annuel (en euros)	27024	32551

Source : Insee, comptes nationaux